

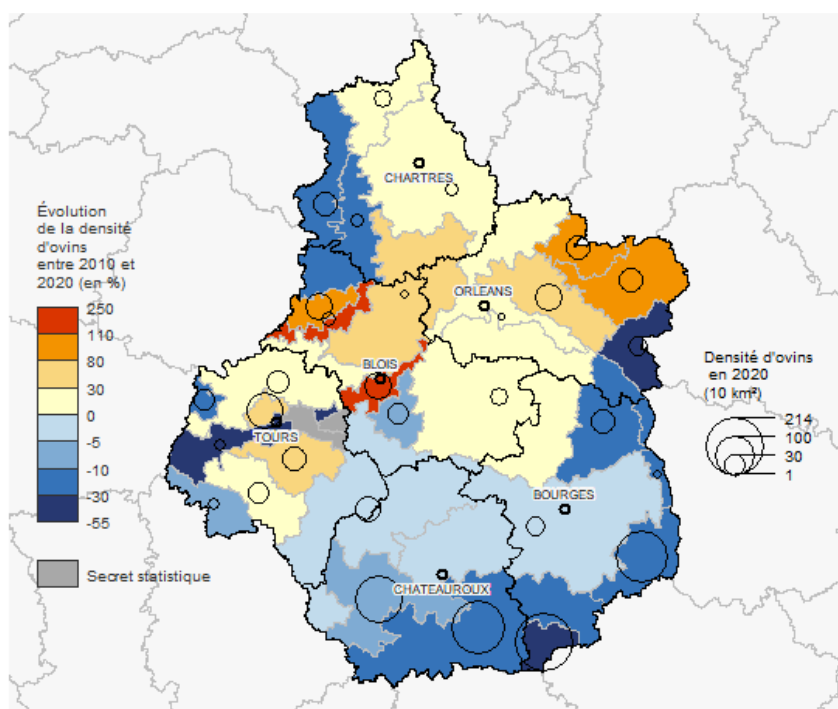
Recensement agricole 2020

Élevage ovins

Moins d'élevages ovins, mais des troupeaux plus grands

L'élevage ovin perd du terrain en Centre-Val de Loire. Avec moins de 1 350 exploitations en activité en 2020, la région représente à peine 3 % du cheptel national. Les troupeaux s'agrandissent mais sont, en moyenne, plus petits que la moyenne métropolitaine. Les structures individuelles restent très présentes même si elles ont tendance à diminuer. La main d'œuvre diminue mais, rapporté au nombre d'exploitations, le nombre d'ETP est plutôt à la hausse, reflétant une augmentation de la taille de ces dernières. Des incertitudes pèsent sur le devenir de ces exploitations. Si elles recourent assez largement à la vente en circuits courts, elles restent plus faiblement engagées qu'ailleurs dans le bio et les autres signes de qualité ou d'origine.

Densité et évolution d'ovins par régions agricoles en Centre-Val de Loire



Moins d'exploitations mais des exploitations de plus grande taille

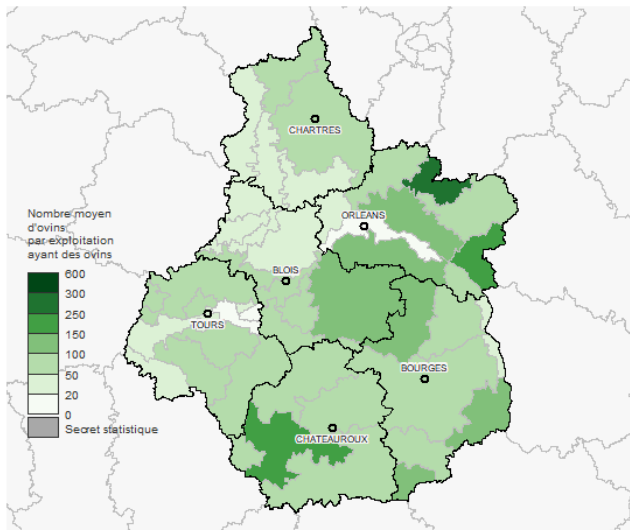
Avec 179 397 ovins répartis dans 1 342 exploitations, le Centre-Val de Loire détient 2,6 % du cheptel national et se classe à la 7^e place des régions métropolitaines. Les effectifs se concentrent principalement dans le sud de la région (départements de l'Indre et du Cher) et à l'est du Loiret. Alors que les plus fortes densités d'ovins se trouvent dans le Cher et l'Indre, la dynamique y est globalement négative sur les dix dernières années. En revanche, autour de la Loire et dans le nord de la région, la densité d'ovins est plutôt en augmentation, signe d'un engouement nouveau dans ces zones où les brebis étaient moins présentes il y a dix ans.

Sources : © IGN - BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2010 et 2020
Conception DRAAF Centre-Val de Loire - décembre 2022

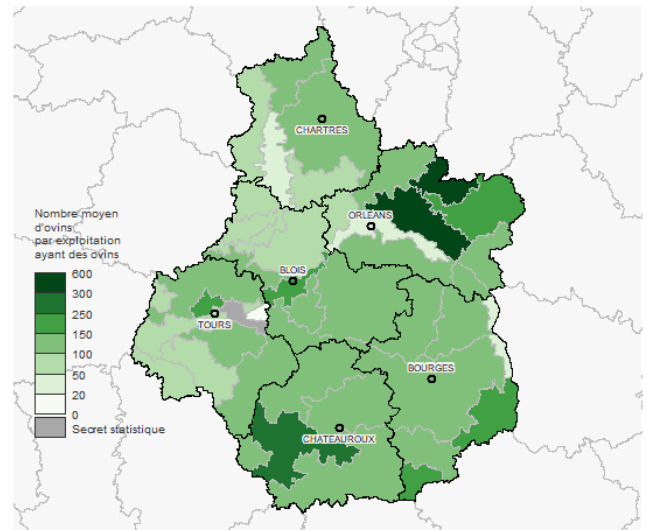


Taille moyenne des cheptels ovins par région agricole

En 2010



En 2020



Sources : © IGN - BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2010 et 2020
Conception DRAAF Centre-Val de Loire - août 2022

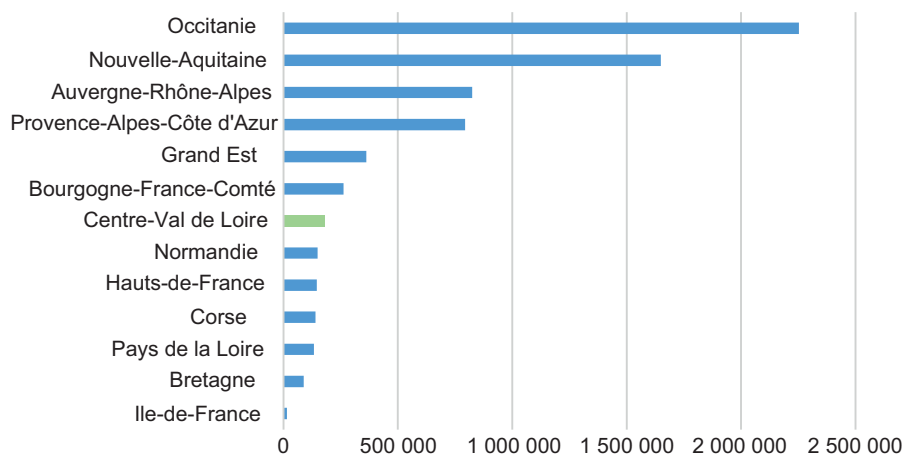
Les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir et de l'Indre voient leur cheptel ovin diminuer, de respectivement 20 %, 8 % et 11 % en 10 ans tandis qu'il augmente de 8 %, 29 % et 26 %, sur la même période, dans ceux de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret. Au final, avec 10 671 têtes en moins, le cheptel régional se réduit de 6,1 % en 10 ans.

De son côté, le nombre des exploitations ayant des ovins chute de 40 % en 10 ans (37 % au niveau national) mais la SAU totale de ces exploitations baisse de seulement 15 % (13 % au niveau national), indiquant que les exploitations disparues étaient moins étendues que celles qui restent en activité. La part du nombre d'exploitations élevant des ovins sur l'ensemble des exploitations passe, quant à elle, de 8,9 % en 2010 à 6,7 % en 2020, plaçant la région à la huitième place au plan national.

En 2020, la région accuse une nette baisse des exploitations ayant des ovins parmi celles dont la SAU est inférieure à 50 ha (- 14 points) alors que celles exploitant de plus grandes étendues semblent mieux résister, suivant en cela la tendance nationale. Le phénomène est particulièrement marqué en Indre et Loire avec une baisse de 26 points des exploitations dont la SAU est inférieure à 50 ha.

Graphique 1

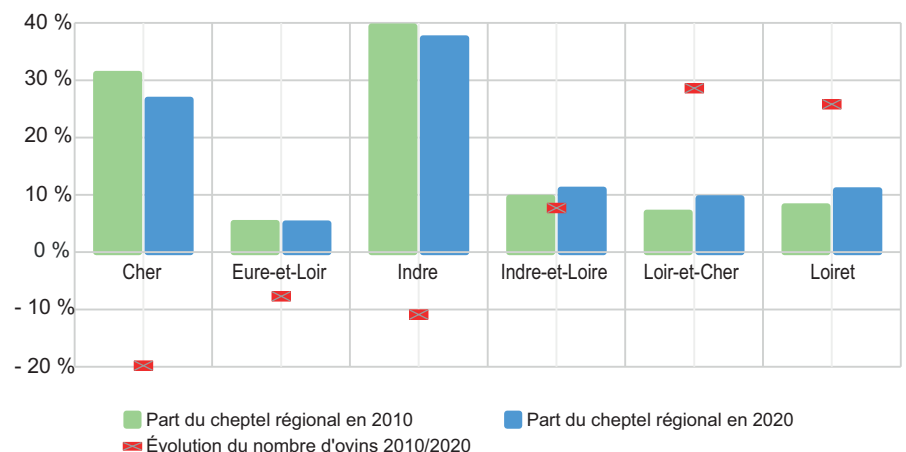
Effectifs d'ovins 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Graphique 2

Part du cheptel régional et évolution du nombre d'ovins



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Du point de vue économique, les micros exploitations ayant des ovins voient leur effectif décliner de 56 % en dix ans, tandis que le nombre d'élevages ovins au sein d'exploitations de grande taille économique n'a diminué que de 7 %.

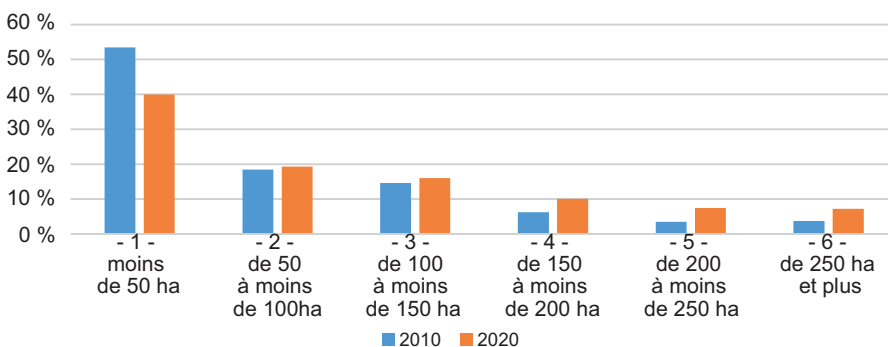
Les troupeaux s'agrandissent...

Les troupeaux régionaux s'agrandissent, passant d'une taille moyenne de 86 à 134 ovins entre 2010 et 2020. La moyenne nationale s'établit à 199 ovins en 2020. En dessous de 300 têtes, le nombre de troupeaux a diminué alors qu'au-delà ils ont augmenté (respectivement - 22 % et + 11 %). Les grands élevages d'au moins 300 ovins représentent 13 % des exploitations concernées en 2020, contre 7 % en 2010 et ils détiennent 57 % du cheptel régional, contre 48 % en 2010. La même tendance est observée au niveau national pour les grands élevages d'au moins 500 ovins, qui détiennent aujourd'hui 50% du cheptel contre 40 % il y a 10 ans. L'agrandissement se reflète également dans la PBS moyenne par exploitation ayant des ovins : cette dernière a augmenté de 33 % en dix ans dans la région (de 26 % au niveau national). La PBS moyenne pour l'ensemble des exploitations n'a, elle, augmenté que de 17 % entre 2010 et 2020 (18 % au niveau national).

L'agrandissement des troupeaux s'est logiquement accompagné d'une augmentation de la surface agricole utilisée (SAU) par exploitation. La SAU moyenne a augmenté de 40 % passant de 69ha en 2010 à 97 ha en 2020. La surface fourragère moyenne de ces exploitations est de 53 ha (+ 47 %), dont 39 ha de surface toujours en herbe (+ 86 %).

Graphique 3

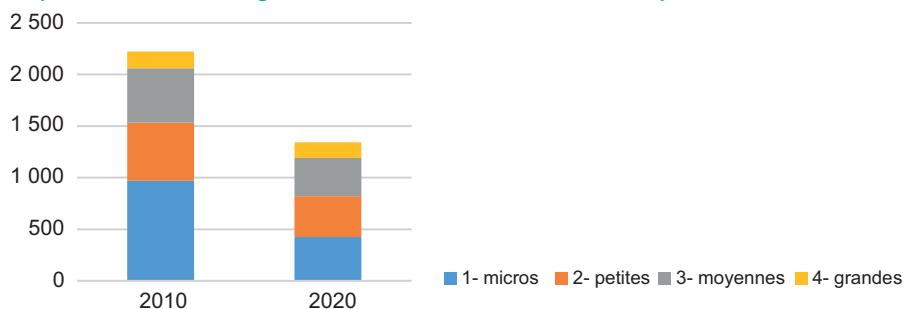
Répartition des exploitations selon la classe de SAU



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Graphique 4

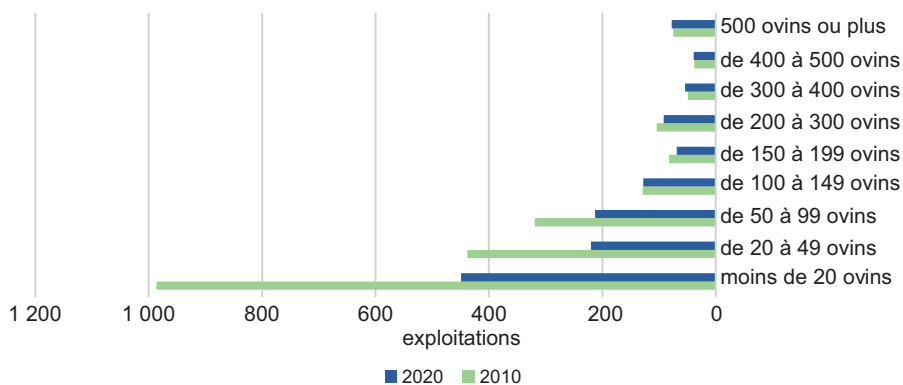
Répartition des élevages ovins selon leur taille économique en 2010 et 2020



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Graphique 5

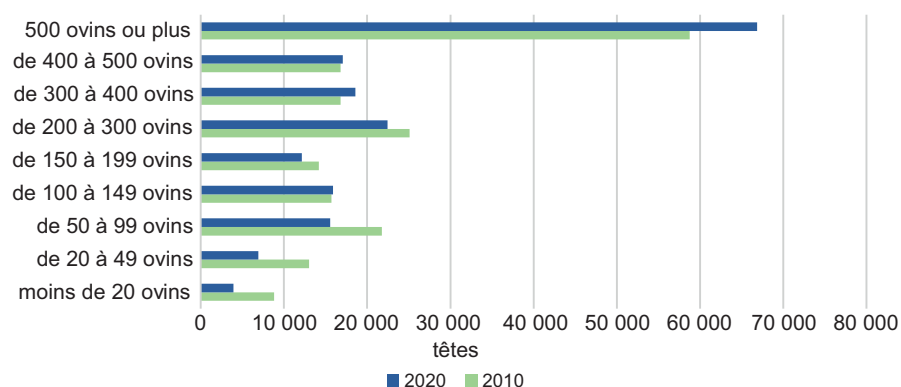
Nombre d'exploitations ayant des ovins par taille de troupeau en Centre-Val de Loire



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Graphique 6

Nombre d'ovins par taille de troupeau en Centre-Val de Loire



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

...mais la part des exploitations spécialisées stagne

La part des exploitations ayant des ovins et spécialisées dans cette activité n'a pas changé en 10 ans (près de 40 %). Ces exploitations spécialisées en ovins concentrent 52 % du cheptel régional, contre 45 % dix ans auparavant. En 2^e position, viennent des exploitations spécialisées en grandes cultures, qui regroupent 21 % des élevages d'ovins (20 % en 2010) mais détiennent seulement 12 % du cheptel. Viennent ensuite en 3^e position, les exploitations orientées polyculture-polyélevage. La part de ces exploitations diminue (17 % en 2020 contre 20 % en 2010), ainsi que la part des ovins qu'elles détiennent, passant de 24 % à 20 % sur la même période. Au niveau national, les exploitations spécialisées en ovins concentrent 57 % des élevages ovins (56 % en 2010) et 77 % des têtes (76 % en 2010).

Moins d'individuelles et plus de sociétés...

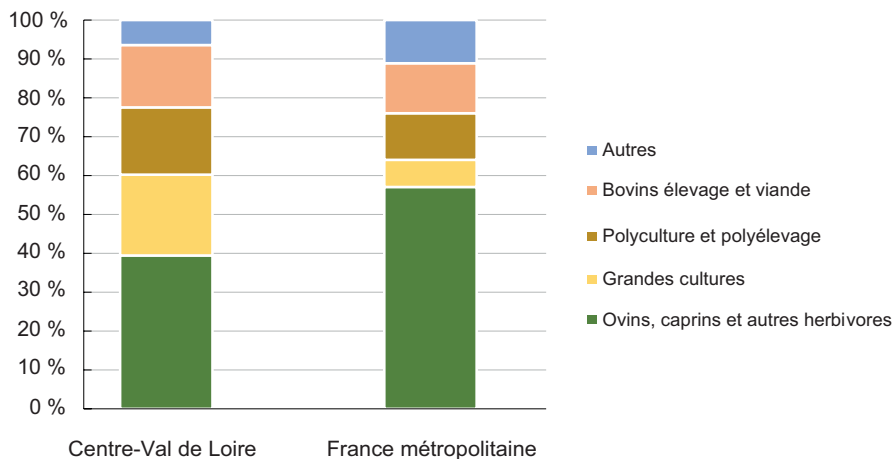
La gestion de ces exploitations se fait majoritairement sous statut individuel. Toutefois la part des exploitants individuels diminue, passant de 80 % en 2010 à 68 % en 2020 au profit principalement des EARL dont la part passe de 10 à 16 % entre 2010 et 2020. Les GAEC et les autres formes sociétaires gagnent chacun 3 points en dix ans.

... mais leur capital est majoritairement détenu par les personnes travaillant dans les exploitations...

Au sein des GAEC, l'intégralité du capital est par définition détenue par les associés. Pour les autres formes sociétaires des éleveurs d'ovins, soit 322 exploitations, seulement 27 n'ont aucun capital détenu par des personnes travaillant dans les exploitations, dont 23 ont la totalité de leur capital détenu par une personne morale, une proportion plus forte que pour l'ensemble des exploitations régionales. Les ¾ des

Graphique 7

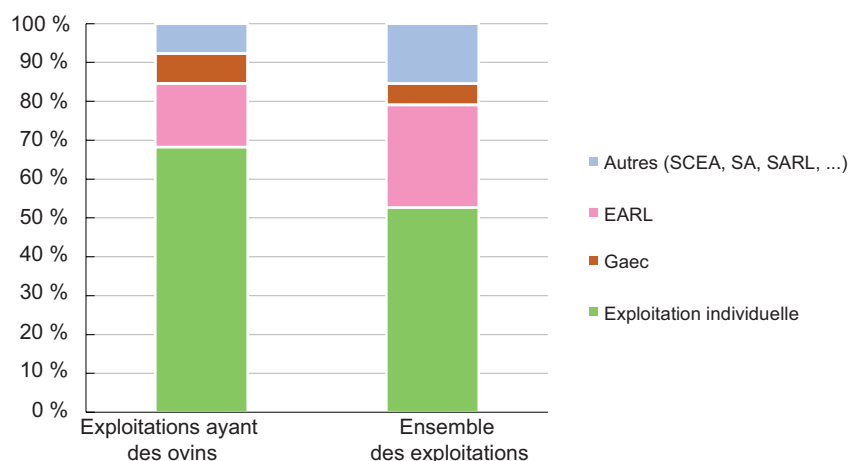
Répartition des exploitations ayant des ovins par OTEX en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Graphique 8

Répartition des exploitations selon leur statut en 2020 en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

élevages ovins ont plus de 75 % de leur capital détenu par des personnes travaillant sur les exploitations et près des 2/3 ont l'intégralité du capital détenu par les travailleurs.

...et des terres sous contrôle des exploitants

Sur les 43 % de SAU travaillées par les exploitants individuels, 65 % sont utilisées en fermage et 32 % en propriété. Cette répartition était assez similaire en 2010, mais en revanche la part de SAU des exploitants individuels étaient beaucoup plus importante et représentait 53 %, du fait de la baisse démographique des exploitations individuelles. Sur les 53 % de SAU d'entreprise (47 % en

2010), la répartition des faire-valoir a beaucoup évolué entre 2010 et 2020 : le fermage auprès d'un tiers s'est réduit, passant de 61 à 43 %, alors que la mise à disposition par des associés (propriétaires ou locataires) est passée de 33 à 47 % en 2020. Cela confirme qu'une partie de la baisse des exploitations individuelles est due au passage à des formes juridiques. Les exploitants qui sont passés d'un statut individuel à une forme sociétaire ont conservé les terres en propriété et les baux à leur nom, ce qui leur permet de conserver la maîtrise du foncier en cas de difficulté ou de cession de la structure. De plus, le paiement de fermage aux associés leur assure un revenu régulier tout en diminuant les bénéfices de l'exploitation.

Moins de main d'œuvre

Les exploitations d'ovins comptaient 5 356 personnes en 2010 et n'en comptent plus que 3 122 en 2020, soit une baisse de 42 %. En termes d'ETP, la diminution est plus faible : - 22 %. Les élevages ovins passent ainsi de 2 478 à 1 925 ETP entre 2010 et 2020. Parmi les évolutions négatives, la main d'œuvre familiale permanente est la plus touchée par la diminution en nombre de personnes, - 63 % pour une baisse de 40 % en ETP soit un écart de 23 points. Une part de cette main d'œuvre a disparu en devenant associée de la forme sociétaire créée, accédant alors à un statut plus protecteur.

C'est la main d'œuvre non permanente qui accuse le plus grand écart de points (33) entre la baisse du nombre de personnes (- 53 %) et celle du nombre d'ETP (- 19 %), du fait du caractère temporaire de leur implication dans les exploitations. Il est à noter une évolution positive de 9 % de la main d'œuvre permanente non familiale en nombre de personnes et de 14 % en ETP.

Par exploitation, le nombre d'ETP des chefs et co-exploitants augmente de 22 % pour passer de 0,8 à presque 1, en accord avec l'augmentation de la taille des exploitations. Celui de la main d'œuvre familiale reste stable à

0,14 ETP par exploitation tandis que celui de la main d'œuvre non familiale permanente double (0,28 ETP par exploitation en 2020).

La main d'œuvre mobilisée au sein des élevages d'ovins assume plus de travail en 2020 qu'en 2010. En effet, en moyenne, 1 ETP gère 72 ovins et 62 ha en 2010, alors qu'en 2020, le même ETP s'occupe de 99 ovins et 68 ha. Dans les dix dernières années, on a donc eu à la fois une augmentation de la main d'œuvre moyenne au sein d'exploitations de plus en plus grandes, mais également un accroissement de la productivité de la main d'œuvre au sein de ces exploitations. Le nombre d'ovins par ETP a cru de 38 % et les surfaces exploitées par ETP de 10 %. C'est dans l'Indre que la croissance est la plus forte sur ces deux critères. En niveau, c'est aussi dans l'Indre que le nombre d'ovins et la surface exploitée par ETP sont les plus élevés (141 ovins/ETP et 79 ha/ETP)

Des femmes un peu moins présentes qu'il y a 10 ans

En 2020, la part des femmes parmi les chefs exploitants et co-exploitants des exploitations ayant des ovins est de 26,3 % contre 27,0 % en 2010. La part des femmes dans les exploitations détenant des ovins en

Centre-Val de Loire est inférieure de 3 points à celle constatée au niveau national (29 %). Elle est cependant supérieure de 4 points à celle de l'ensemble des exploitations de la région (22 %).

Un niveau de formation de plus en plus élevé

Sur les 1 629 exploitants détenant des ovins, 67 % détiennent un diplôme agricole (73% pour l'ensemble des exploitations de la région).

Parmi les femmes, 46 % ont un diplôme agricole, contre 74 % pour les hommes. Toutefois, parmi ceux dont le diplôme le plus élevé correspond à des études supérieures non agricoles, les femmes sont sur-représentées avec 47 % alors qu'elles ne représentent que 26 % des éleveurs d'ovins

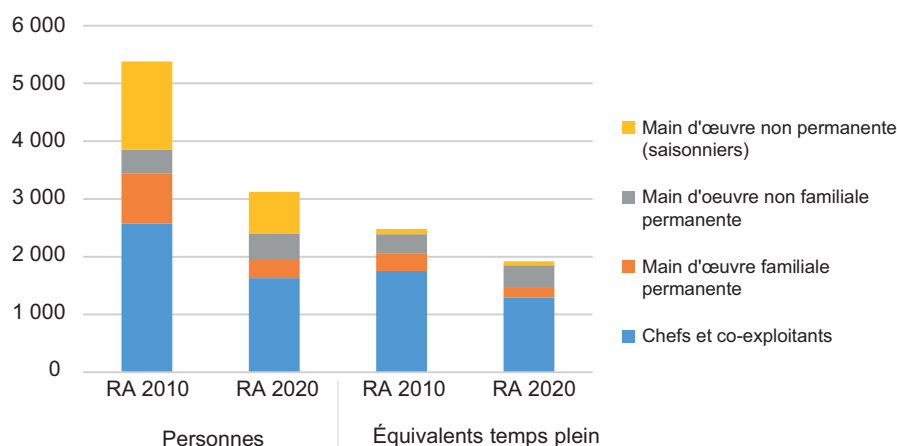
Globalement, le niveau de formation augmente puisqu'en 2010 les parts d'exploitants ayant une formation agricole étaient de 53 % pour les exploitations détenant des ovins et de 67 % pour l'ensemble des exploitations, mais surtout ils se spécialisent davantage : parmi les détenteurs d'ovins, le diplôme le plus élevé est 2,5 fois plus souvent agricole que général, contre 1,5 fois en 2010.

Chez les moins de 40 ans, la part des diplômés en études supérieures double en 10 ans, passant de 22 % en 2010 à 44 % en 2020. Pour les études supérieures agricoles, cette part triple entre 2010 et 2020, passant de 12 % à 36 %.

En 2020, 34 % des exploitations de Centre-Val de Loire détenant des ovins utilisent un outil de gestion (suivi des cultures, gestion des troupeaux...), 8 % un outil pour l'observation de l'élevage et 8 % un outil pour l'observation des cultures. C'est plus que la moyenne nationale dont ces parts s'élèvent respectivement à 29 %, 4 % et 6 %.

Graphique 9

Répartition et évolution de la main d'œuvre en Centre-Val de Loire dans les exploitations ayant des ovins



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Par rapport aux autres régions le Centre-Val de Loire se classe 5^e sur l'utilisation d'un outil de gestion et d'un outil d'observation des élevages mais 3^e pour celle des outils de gestion. Comparées à l'ensemble des exploitations de la région, celles détenant des ovins ont une utilisation moins importante du numérique pour ce qui est de celle des outils de gestion puisque pour ces premières elle est de 46 %.

Des incertitudes sur le devenir de ces exploitations

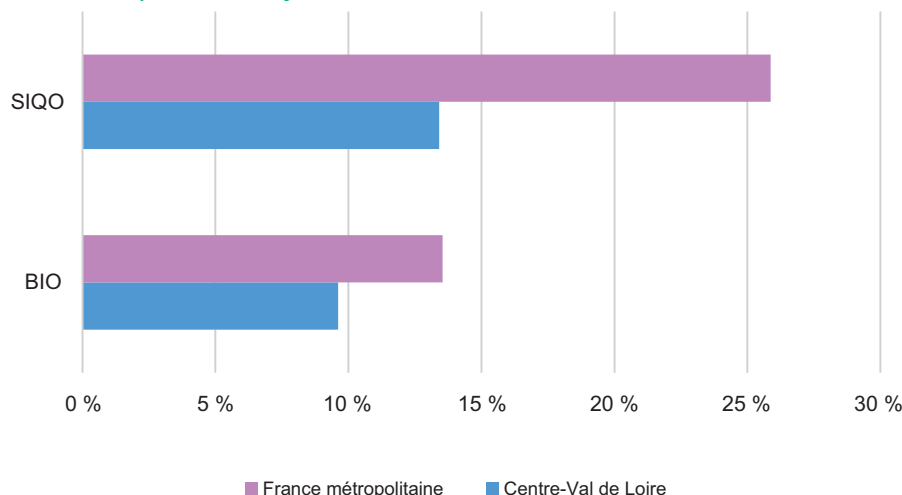
30 % des exploitations ayant des ovins ont au moins un chef de plus de 60 ans, (28 % en France métropolitaine et 26 % en région, toutes productions confondues). Parmi ces exploitations ayant un chef d'exploitation de plus de 60 ans, 31 % n'envisagent pas de départ dans l'immédiat, à part égale ou presque (30%) avec l'ensemble des exploitations de la région.

Toutefois, les prévisions de reprise des exploitations sont 5 points en-dessous du niveau régional (respectivement 25 % et 30 %).

Par ailleurs, pour 39 % des exploitations d'ovins régionales dont au moins un chef a plus de 60 ans, l'avenir de l'exploitation est inconnu (32 % en moyenne régionale).

Graphique 11

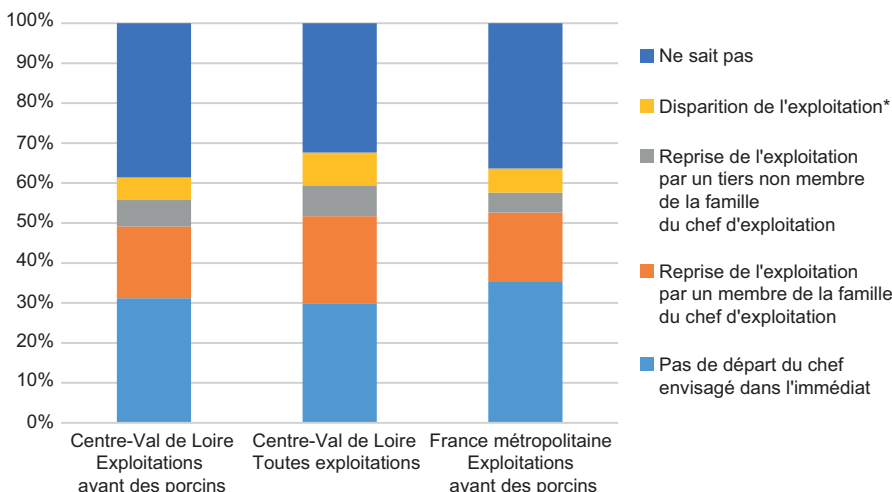
Part des exploitations ayant des ovins en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Graphique 10

Devenir envisagé dans les 3 prochaines années des exploitations ayant un chef de plus de 60 ans en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Des exploitations peu engagées en bio et en SIQO...

Dans la région, le bio et les autres signes officiels de qualité ou d'origine sont moins représentés : 10 % des exploitations ayant des ovins en Centre-Val de Loire sont certifiées bio ou en conversion, quel que soit l'atelier concerné, alors qu'elles sont 14 % toutes régions confondues.

Un focus sur les seuls ateliers bio ovins fait ressortir les mêmes

tendances : 7 % au niveau régional contre 9 % au niveau national. Les départements détenant les plus grandes parts du cheptel (Cher 27 %, Indre 37 %) sont aussi ceux dont la part du cheptel ovins en atelier bio figurent parmi les plus basses de la région, soit respectivement 6,4 % et 8,6 %. À l'inverse, dans le Loiret, cette dernière est de 16 % alors que ce département ne compte que 11 % de l'ensemble du cheptel.

Sur les autres signes officiels de qualité ou d'origine (SIQO), l'écart entre le régional et national se creuse encore, passant de 13 % d'exploitations engagées dans une démarche qualité à 26 %. Le nombre d'exploitations sous Label Rouge, en particulier, a doublé en 10 ans. Cette évolution est principalement portée par les départements du Cher et de l'Indre.

... mais des circuits courts bien présents

Dans la région, 28 % des exploitations ayant des ovins pratiquent la vente en circuit court (dont 63 % de ventes à la ferme). C'est un peu moins que celles de France métropolitaine (32 %) en 2020 mais nettement plus qu'en 2010 (14 %). C'est également un bond de 14 points en 10 ans.

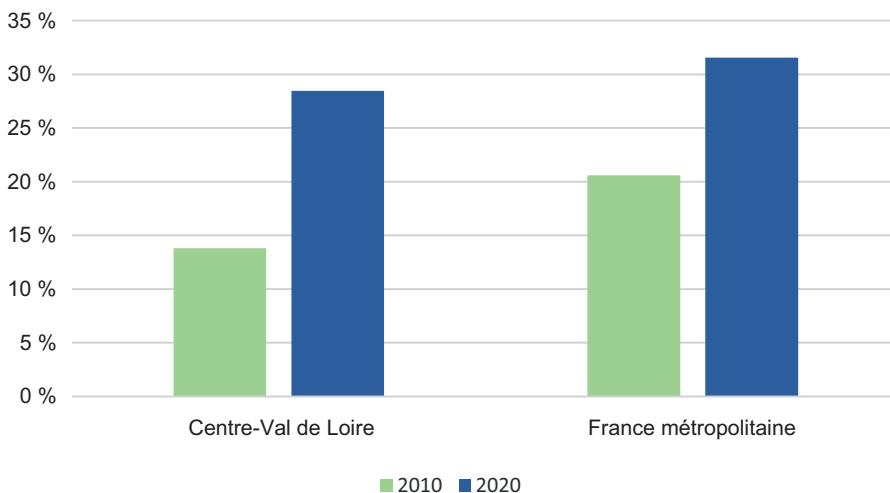
La diversification se poursuit

Les exploitations ayant des ovins diversifient leurs activités : 11 % (dont 57 % sont des exploitations spécialisées à parts égales dans celles d'élevage d'ovins ou celles de polyculture et/ou polyélevage) font de la découpe de viande, 8 % réalisent des travaux agricoles pour d'autres exploitations (dont 51 % sont des exploitations spécialisées en grandes cultures et seulement 18 % des exploitations spécialisées en élevage d'ovins), 5 % se diversifient dans le tourisme (hébergement et restauration) (dont 42 % sont des exploitations spécialisées dans l'élevage d'ovins) et 4 % vendent ou mettent à disposition des surfaces pour l'énergie solaire ou photovoltaïque.

Il est à noter qu'au niveau national, parmi les 5 % d'exploitations ayant des ovins se diversifiant dans la réalisation de travaux agricoles pour d'autres exploitations, seulement 22 % sont des exploitations spécialisées en grandes cultures (contre 51 % dans la région) alors que 36 % sont des exploitations spécialisées dans les ovins.

Graphique 12

Commercialisation en circuit court dans les exploitations ayant des ovins



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

SOURCES et DÉFINITIONS

Source

I Recensement agricole

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- ▶ avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- ▶ atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- ▶ avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020.

Définitions

Exploitant agricole : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des Co exploitants qui travaillent sur l'exploitation.

PBS : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Étude supérieure : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

Glossaire

ETP : équivalent temps plein

SAU : surface agricole utilisée

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédacteurs : Christian DELACOU, Gaëtan BUISSON
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2023